

R. Je ne puis rien préciser à cet égard. Je n'ai pas le souvenir de ces messages.

D. Vous souvenez-vous que le capitaine Boyenval soit venu vous demander l'autorisation de faire sauter le pont d'Ars?

R. Je ne m'en souviens pas, mais tout ce que je pouvais faire alors, c'était de recommander de prendre les dispositions nécessaires. Je ne pouvais me croire en droit de donner l'autorisation de détruire le pont, lorsque j'ignorais les opérations de l'armée.

D. Pensez-vous que la destruction du pont de Longeville était nécessaire?

R. Je pense qu'il eût été préférable de le garder.

D. Vous n'avez pas reçu de M. le maréchal des ordres pour utiliser les voitures du convoi auxiliaire afin de faire rentrer des grains existant dans le voisinage de Metz?

R. Je n'en ai pas reçu.

D. Dans la nuit du 16 au 17, le général Soleille vous a demandé les quatre batteries laissées à Metz?

R. Oui, je les ai envoyées; j'ai envoyé des cartouches et de la poudre en même temps.

M. LE GÉNÉRAL POURCET. — Quand le maréchal a été nommé commandant en chef, lui avez-vous fait un rapport sur l'état des ponts?

R. Je ne lui ai pas parlé des ponts en dehors de la place.

D. Avez-vous rendu compte au maréchal quand le capitaine Boyenval vous a demandé l'ordre de détruire le pont d'Ars?

R. Non. Le maréchal devait tout aussi bien que moi savoir à quoi s'en tenir à ce sujet.

D. Qui a fait enlever les ponts après que l'armée eût passé sur la rive gauche?

R. Il a fallu les enlever parce que la plus grande partie du matériel ne nous appartenait pas. Du reste, on ne les aurait pas maintenus, puisque l'armée partait. Quand l'armée est revenue, on les a rétablis.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je voudrais adresser au témoin une question relative à l'armistice qui a été accordé, le 13, à l'armée allemande. Il y a une déposition de laquelle il résulte qu'un armistice de trois heures a été accordé à l'ennemi, sur la demande du général de Manteuffel.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Le 13, il y a eu un armistice de deux heures.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. Cet armistice a été ensuite prolongé de vingt-quatre heures.

Je demande quelle a été la raison de cette prolongation, et s'il en a été rendu compte au général en chef qui ne se trouvait pas à Metz à ce moment.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Le 13, vers midi, je crois, le général Manteuffel adressait à M. le maréchal une lettre dans laquelle il demandait instamment un armistice pour enterrer ses morts.

En l'absence de M. le maréchal, je ne vis aucun inconvénient à l'accorder. Des officiers se sont rendus sur les lieux; ils ont tracé une ligne que l'on ne devait pas dépasser; les officiers prussiens en ont fait autant, et entre ces deux limites on s'est mis à ensevelir les morts et à recueillir les blessés. C'était une question d'humanité.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je demande pourquoi cet armistice a été prolongé de vingt-quatre heures?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Je ne me souviens pas de cela.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Il est établi par l'instruction que cet armistice a

duré jusqu'au 16 au matin. Je demandais la raison qui l'avait fait prolonger d'une façon aussi extraordinaire.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Il y avait beaucoup de morts éparpillés en



LE GÉNÉRAL DE MOLKE.

avant des forts de Saint-Julien et de Queuleu. Pour y envoyer du monde, il fallait du temps.

Il me semble que primitivement le général de Manteuffel avait demandé un armistice de deux heures.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Cet armistice était évidemment beaucoup plus

dans l'intérêt de l'ennemi que dans le nôtre; car, pendant ce temps, l'armée allemande faisait son mouvement tournant sur la rive gauche. (1)

M. LE PRÉSIDENT. — Pourquoi, avec tous les ponts que vous aviez établis, y a-t-il eu si grand encombrement pour le passage de l'armée sur la Moselle? (14 et 15 août)

R. Il y avait sept lignes de ponts, mais de l'autre côté de la rivière, l'armée ne suivait qu'une seule route.

M. LE GÉNÉRAL DE CHABAUD LATOUR. — Aviez-vous signalé au maréchal qu'il y avait sept voies de communication accessibles pour monter sur les plateaux de la rive gauche?

R. C'est une question assez délicate. Je n'avais pas à prendre la direction du mouvement. Ce n'était pas ma mission; je n'avais qu'à faire les ponts. Quant aux débouchés, je n'avais pas à les signaler; cela se voyait bien. Moi, je faisais les ponts, et d'autres officiers reconnaissaient la route. Cela faisait deux services distincts.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'aviez pas reçu de l'état-major, soit avant, soit après la prise de possession du commandement par M. le maréchal Bazaine, aucune instruction au sujet des points principaux sur lesquels les ponts devaient être construits?

R. Non, monsieur le président. Mais il était évident qu'en principe général, ces ponts devaient être construits sur les points qui, sous le rapport des débouchés, pouvaient être le plus favorables, et c'est ce que j'ai cherché à faire.

M^e LACHAUD. — Le maréchal a-t-il eu connaissance de l'armistice dont il vient d'être parlé?

R. Non. Le maréchal était à ce moment en mouvement hors de Metz. C'est moi qui ai accordé l'armistice dans un sentiment d'humanité.

LE MARÉCHAL. — J'avais la plus grande confiance dans le général Coffinières. Je le connaissais depuis 1835. Le général Coffinières et moi nous avons été blessés à la même affaire en Algérie. J'avais pour lui la plus grande amitié.

La séance est suspendue et reprise à trois heures.

M. EUGÈNE SERS, âgé de cinquante ans, chef d'escadron d'artillerie, est appelé. — Je fus chargé, dit-il, le 15 au matin, d'une mission auprès du maréchal. J'avais été envoyé auprès de lui par M. le général Soleille; le maréchal me parut un peu inquiet. Il me donna l'ordre de faire sauter une arche du pont de Longeville et de venir lui rendre compte de ce qui se serait passé. Après avoir exécuté l'ordre qui m'avait été donné, je retournai auprès du maréchal. Il me parla des embarras que causait l'indécision de l'empereur, des ordres et contre-ordres qu'il recevait. Je n'ai plus vu le maréchal ensuite que dans la soirée du 16.

D. A quelle heure avez-vous reçu l'ordre relatif au pont de Longeville?

R. Vers neuf heures du matin. Le maréchal m'a dit que, s'il était libre, il ne passerait pas la Meuse, mais qu'il était lié par les instructions de l'empereur.

D. Saviez-vous si les appréciations du général Soleille sur l'état des munitions après la bataille du 16 étaient appuyées sur des rapports précis?

R. Je n'en ai rien su. Le maréchal lui a envoyé en personne l'ordre d'expédier des muni-

(1) Nous avons dit plus haut que c'était la 1^{re} armée (général Steinmetz) qui se trouvait du côté de Borny: elle devait chercher à rejoindre aussi vite que possible l'armée du prince Frédéric-Charles, qui franchissait alors la Moselle, à Ars et à Novéant, pour nous barrer la route à Rézonville. On conçoit donc de quel avantage était pour l'ennemi un armistice qui lui permettait de prendre les routes les plus directes, presque sous le canon de nos forts: Queuleu et le Saint-Quentin.

tions à la fin de la bataille du 16. L'ordre était de faire apporter des munitions par les voitures de l'intendance. C'était un ordre verbal d'abord. Nous sommes allés demander au maréchal de le confirmer par écrit. C'est le général Jarras qui a remis l'ordre écrit.

D. Vous n'avez pas eu connaissance de deux dépêches, l'une de Verdun, l'autre de Paris, concernant les approvisionnements qui se trouvaient dans la place de Verdun?

R. Je n'en ai pas eu connaissance.

D. Vous ne vous souvenez pas d'avoir, dans la soirée du 16 au 17, rédigé une note ou fourni des renseignements donnant des indications sur la situation des munitions?

R. Non, monsieur le président. Du reste, nous n'écrivions jamais que ce que nous dictait M. le général Soleille.

D. Vous écriviez toujours sous sa dictée?

R. Oui, monsieur le président.

D. Dans la journée du 18, ne vous souvenez-vous pas si les ordres au sujet des batteries de réserve et du ravitaillement du 6^e corps ont été donnés par le maréchal, ou spontanément par le général Soleille?

R. M. le général Soleille et le maréchal sont restés ensemble toute la journée du 18. Je sais que des ordres ont été envoyés à Metz; mais ces ordres émanaient-ils directement du maréchal ou du général Soleille? Je n'en ai pas eu connaissance. Je puis dire toutefois que j'ai vu donner aux deux batteries l'ordre de se mettre en marche et, au commandant Abraham celui d'escorter ces batteries.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Avez-vous eu connaissance de l'exécution de l'ordre d'employer les voitures de l'intendance ou de l'ambulance pour porter des munitions?

R. Je n'en ai pas eu connaissance. Nous pensions marcher en avant le lendemain, mais comme nous avons rétrogradé, je ne sais si ces munitions étaient arrivées ou non.

M. VOLFF, âgé de soixante-deux ans, intendant du général. — Le 12 août, je reçus des ordres afin d'organiser des convois pour l'approvisionnement de l'armée de Metz. On disait qu'on allait marcher sur Châlons. Le 14 au soir, j'ai vu l'empereur, je lui ai rendu compte de ma mission et il m'a dit qu'il désirait que je retournasse à Verdun, qu'il y serait avant le jour. Je suis allé dans cette ville, où j'ai reçu du maréchal Mac-Mahon l'ordre de verser sur Reims les vivres existant à Verdun. J'ai obéi et je me suis rendu à Montmédy, d'où j'ai envoyé des vivres à Mézières et dans toutes les directions nécessaires. J'attendais le maréchal Mac-Mahon pour le 23. Quant à l'armée de Metz, depuis le 16, je n'en ai plus eu de nouvelles. Je n'ai pas revu un seul des émissaires que j'avais envoyés au maréchal.

D. Dans vos voyages de Verdun à Metz, quand vous avez rencontré l'empereur, vous n'avez pas eu l'occasion de savoir quelles instructions il avait données au maréchal.

R. Non, monsieur le président.

D. Le maréchal Bazaine, dans l'entretien qu'il eut avec vous le 16, ne vous a-t-il pas dit qu'il irait à Verdun?

R. Oui, il me dit qu'il y serait dans peu de jours, mais sans indication précise.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Le maréchal vous a-t-il parlé d'une démonstration qu'il avait l'intention de faire sur Pont-à-Mousson?

R. Il m'a dit qu'il ferait ce mouvement « probablement », mais il ne m'a pas donné d'instructions à cet égard.

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — C'est à quatre heures du matin que j'ai vu M. l'intendant général, et je n'ai pas le souvenir de ce que je lui ai dit à ce moment.

M. JEAN-PIERRE DE VILLENOSY, âgé de cinquante-deux ans, lieutenant-colonel du génie, dépose sur les opérations militaires pendant la période du 12 au 19 août.

J'ai été chargé, dit-il, de la construction des ponts sur la Moselle. On ne nous avait donné aucune instruction ni sur le mode des ponts, ni sur leur nature. Nous nous sommes entendus avec l'administration des ponts et chaussées pour hâter ce travail. Quand nous avons commencé notre travail, la rivière était extrêmement basse, mais une crue extraordinaire étant survenue, les ponts du 13 n'ont pu servir à personne. Ce malheur ne serait pas arrivé, si, par une incurie extraordinaire, le quartier impérial n'avait pas négligé de nous informer qu'il avait été prévenu par l'ingénieur en chef du département que des crues subites et très-grosses étaient possibles. On s'est hâté de porter remède. Le 13, les officiers d'état-major sont venus; ils ont étudié les débouchés des ponts. Le 14, le passage de l'armée a commencé dans l'après-midi. Il s'est fait avec un désordre excessif. J'ai cru de mon devoir d'aller prévenir le maréchal Bazaine de ce qui se passait. En me rendant au quartier général, je me trouvai avec le général Jarras, qui fit des difficultés pour me recevoir.

Je ne me rebutai pas de ces difficultés; j'exposai mes idées à M. le général Jarras, qui me dit d'aller chercher des cartes; je lui fis toucher du doigt les difficultés du passage et l'encombrement excessif qui devait en résulter et qui se produisait déjà.

M. le général Jarras me parut très-frappé de mes indications et me demanda s'il y avait moyen de tourner la difficulté en franchissant le contrefort, en passant devant le Saint-Quentin, par le chemin de Plappeville. Je lui dis qu'il n'y avait pas de route pour franchir ce double contrefort, et que si on voulait rejoindre la route de Gravelotte, il fallait le faire par la grande et belle route de Saulny. J'ajoutai qu'il était bien pénible pour un officier de cœur de voir ce qui se passait, car cela ne pouvait qu'aboutir à la ruine du pays et à la destruction de l'armée. Je vis une larme briller dans ses yeux, et il me dit: « Croyez bien que vous n'êtes pas le seul à souffrir d'une situation pareille. »

Je m'aperçus alors que le général Jarras était encore plus convaincu que moi du résultat fatal au-devant duquel on courait, et qu'il souffrait de son impuissance.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous eu connaissance d'un armistice conclu le 15 août par le général Coffinières?

R. Oui. Les Prussiens en ont profité pour faire autour de Metz la marche la plus dangereuse pour la sécurité de nos armes. Ils ont fait un mouvement tournant, sans crainte d'être inquiétés par nous. C'est un officier, nommé Blanchard, qui m'a informé de cela.

M^e LACHAUD. — Le témoin Blanchard a été entendu dans l'instruction.

M. LE PRÉSIDENT. — Colonel, vous pouvez vous retirer. Appelez le colonel Fay.

M. CHARLES-ALEXANDRE FAY, âgé de quarante-six ans, lieutenant-colonel d'état-major, dépose que, faisant partie de la section des renseignements, il fut chargé, le 12, par le général Lebrun, de lever le campement de l'armée cantonnée sous Metz. Le soir du 12, il apprit que le maréchal Bazaine était nommé commandant en chef.

Le témoin rappelle sommairement les faits déjà connus qui se sont produits dans les journées du 13 au 18. Il constate qu'aucun ordre n'a été donné pour l'emploi des chemins vicinaux pendant la retraite de l'armée.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Le témoin sait-il si le maréchal Bazaine était à Metz le 13?

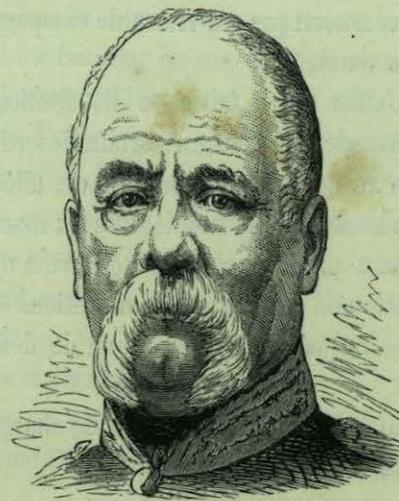
R. Oui, je suis certain de l'avoir vu ce jour-là.

D. Avec le général Jarras?

R. Je le crois, mais je n'oserais l'affirmer.

Le témoin est invité à se retirer.

M. EUGÈNE DE PRÉVAL, âgé de quarante-neuf ans, intendant général. — J'ai été appelé à l'armée du Rhin comme chef des ambulances. Je n'étais pas réellement intendant en chef; mais le 13, je fus appelé à l'intendance générale. Afin de subvenir à tous les besoins de l'armée qui allait se mettre en marche, nous avions, outre le train régulier, formé un train



L'INTENDANT GÉNÉRAL WOLFF.

auxiliaire composé de voitures civiles. Le 15, le maréchal me donna l'ordre de licencier ces convois auxiliaires. Comme j'appréciais la gravité de cette mesure, je demandai au maréchal un ordre écrit; il me fut donné, et je n'eus qu'à l'exécuter. Le 16, la pénurie de vivres me fut signalée. Je rétablis, avec la permission du maréchal, les convois de vivres laissés à Metz. Ceux qui n'avaient pas suivi l'armée étaient au Ban-Saint-Martin et dans Metz. Cinq cents voitures furent mises en mouvement et amenées le lendemain, au point du jour, sur le plateau, lorsque le convoi fut arrêté par la nouvelle que l'armée se repliait sur Metz. En résumé, le 16 au soir, le maréchal avait, sur le plateau, des vivres pour les journées du 17 et du 18.

Le témoin déclare ensuite que le maréchal ne lui avait pas demandé la situation des vivres, et que jusqu'au dernier moment, il n'a pas été tenu au courant du mouvement de retraite. Ce n'est que lorsqu'il a rencontré le capitaine Fix qu'il a connu le mouvement et l'arrêt des convois de vivres du côté de Gravelotte.

M. FERDINAND MONY, âgé de quarante-sept ans, sous-intendant militaire, dépose qu'à la date du 13, l'armée avait au moins pour huit jours de vivres. En outre, des dispositions

avaient été prises pour ravitailler Metz. Des approvisionnements considérables avaient été également réunis à Verdun. Le 16 au soir, ajoute le témoin, le maréchal avait, sur le plateau, des vivres pour les journées du 17, du 18, et une partie de celle du 19. A proximité se trouvait le reste des convois qui pouvaient rejoindre dans la matinée du 17. Dans le mouvement rétrograde exécuté pendant la matinée du 17, on ne prit aucune mesure pour distribuer aux troupes les denrées qui avaient été déposées aux abords de Gravelotte, et au moment où l'on abandonnait cette position, on dut y mettre le feu pour éviter que ces denrées ne tombassent aux mains de l'ennemi. D'après le procès-verbal de perte dressé à cette occasion, un nombre considérable de vivres de toute espèce, dont 50,000 rations de biscuit et 625,000 de sel, fut ainsi détruit.

D. L'ordre verbal du licenciement du convoi donné le 15 a été régularisé par un ordre écrit, signé le 16?

R. Je ne me rappelle pas la date; mais, dès que l'ordre est arrivé, il a été exécuté.

D. A Gravelotte, le 6^e corps n'avait pas ses vivres de campagne. On lui a distribué une ration de pain et des vivres de viande?

R. Oui. C'est l'intendant Gaffiot qui a fait cette distribution. Celle du pain s'est faite régulièrement, mais pour la viande il y a eu un certain désordre.

M. LE GÉNÉRAL POURCET. — M. de Préval, quand il est allé, le 16, à Metz trouver le maréchal, a-t-il fait connaître au témoin les inquiétudes du maréchal au sujet des vivres?

R. Non. Il m'a dit seulement que le combat de Rézonville n'avait pas été aussi heureux qu'on le pensait. Il ne m'a parlé que du manque de munitions et pas de vivres. S'il m'avait parlé de vivres, j'en aurais été frappé, puisqu'on venait de donner l'ordre de licencier un convoi important.

M^e LACHAUD. — Le maréchal a donné, le 13, l'ordre de charger les voitures militaires à quatre jours de vivres. Cet ordre a-t-il été exécuté?

R. Je n'ai pas souvenir de cet ordre. On confond peut-être avec l'ordre de mettre quatre jours de vivres dans le sac des hommes.

M^e LACHAUD. — L'ordre est de l'écriture du général Manèque.

M. LE PRÉSIDENT. — En effet.

M^e LACHAUD. — Cet ordre a-t-il été exécuté?

LE TÉMOIN. — Je n'ai, je le répète, pas souvenir de cet ordre: tout ce que je puis dire, c'est que nous avons fait charger sur les voitures tous les vivres qui pouvaient être emportés.

M. ÉMILE RÉNÉ GAFFIOT, âgé de quarante et un ans, sous-intendant militaire, était chargé du service des transports à l'armée du Rhin.

M. LE PRÉSIDENT. — Est-il à votre connaissance que, le 16 au soir, un ordre signé de M. le maréchal Bazaine ait prescrit de rapporter de Metz des munitions d'artillerie sur les voitures d'administration qui avaient conduit des blessés en ville?

M. LE SOUS-INTENDANT GAFFIOT. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez jamais eu aucune connaissance d'un ordre pareil, et vous ne savez pas qu'il ait été transmis au chef de service du train des équipages?

M. LE SOUS-INTENDANT GAFFIOT. — C'est la première fois que j'en entends parler.

L'audience est levée.

AUDIENCE DU 25 OCTOBRE.

M. le président fait rappeler M. Mathieu propriétaire à Novéant, déjà entendu hier.

Ce témoin donne quelques explications sans intérêt sur le projet de destruction du pont de Novéant.

M. le colonel Vasse Saint-Ouen (chef d'état-major du général Soleille, commandant d'artillerie de l'armée du Rhin) est également rappelé.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous souvenez-vous d'avoir donné à M. le général Soleille des renseignements pour établir un état de situation des ressources de l'armée.

R. Monsieur le président, je ne m'en souviens pas.

M. le président fait présenter au témoin plusieurs pièces de la procédure se rapportant à la note du général Soleille. Il faut se rappeler que ce général a déclaré pendant l'information que la note en question avait été faite sur les renseignements fournis par ses officiers d'état-major; le témoin, après avoir examiné les pièces, ajoute :

Je reconnais que les chiffres d'approvisionnement des corps d'armée sont exacts.

Questionné ensuite sur un ordre que le commandant Sers aurait porté à la signature du maréchal pour demander des munitions, le témoin déclare n'en avoir pas eu connaissance.

M. le commandant Sers est rappelé.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai fait représenter au colonel Vasse le registre de l'état-major où était consignée la correspondance. On n'y trouve pas trace de l'ordre dont vous avez parlé hier, et que vous avez porté à la signature du maréchal.

R. Je me rappelle fort bien ces circonstances. Le maréchal était malade; il m'a expédié rapidement; et si l'ordre n'a pas été porté au registre, ce sont les événements du lendemain qui m'en ont empêché.

Le colonel Vasse et le commandant Sers sont successivement rappelés et mis en présence; il résulte de leurs réponses :

1^o Que le commandant Sers a tenu et porté un ordre signé du maréchal Bazaine prescrivant de charger de munitions les voitures qui allaient conduire des blessés à Metz.

2^o Que le colonel Vasse n'a pas eu connaissance de cet ordre.

M. LE GÉNÉRAL JARRAS est rappelé.

M. LE PRÉSIDENT. — J'aurai, général, quelques questions à vous adresser comme complément de votre dernière déposition. Il appert des dépositions qui viennent d'être faites, que M. le maréchal Bazaine aurait signé, dans la nuit du 16 au 17, un ordre prescrivant au général Soleille de faire charger de munitions les voitures qui avaient apporté à Metz des blessés, aussitôt qu'elles auraient déposé leur précieux fardeau?

R. Je n'ai pas le souvenir de détails exacts sur ce point. Je me rappelle avoir vu une lettre au général Coffinières.

D. Était-ce celle dont il s'agit?

R. Cette lettre était, je crois, relative aux munitions de la garde. Mes souvenirs ne sont pas très-précis.

D. Certaines mesures ont été prescrites par M. le maréchal, dans un rapport général qui n'avait pas forme d'ordre, et qui est daté du 13 août, au sujet du rationnement de l'armée et

de la mise en marche des convois. Il est dit, entre autre choses, dans ce rapport, que les convois se tiendront à une demi-journée de marche en arrière. Je vous demande si ces instructions données dans le rapport, et signées du général Manèque, ont été communiquées à l'état-major général; si elles ont figuré, à un titre quelconque, sur le registre de l'état-major?

Le témoin examine la pièce dont vient de parler M. le président et déclare qu'il croit la reconnaître.

C'est, dit-il, un ordre régulier, mais qui n'est pas signé et qui a été reçu par moi, le 13.

D. Vous vous considérez comme obligé cependant à remplir les prescriptions de cet ordre?

R. Oui monsieur le président, quoiqu'il ne fût pas signé; je savais qu'il venait de chez le maréchal, et cela suffisait pour que j'en assurasse l'exécution.

D. Avez-vous souvenir qu'il existât, le 13 août une communication télégraphique reliant les différents quartiers généraux, Borny entre autres, avec la station télégraphique de Metz?

R. Je ne saurais l'affirmer.

D. Il y a un ordre général signé à cette date du commandant en chef des 2^e, 3^e et 4^e corps, c'est-à-dire de M. le maréchal Bazaine, dans lequel nous lisons ceci: « Depuis hier une communication télégraphique est établie entre le quartier général et les corps d'armée concentrés sous Metz. Plusieurs fois cette communication a été interrompue; les fils ont été coupés par des soldats qui ont agi sans doute par ignorance. » Puis il est ajouté dans cet ordre que les chefs sont invités à prendre toutes les mesures pour qu'à l'avenir cette communication télégraphique soit respectée.

R. La lecture de cet ordre me rappelle qu'effectivement il m'est arrivé, mais je ne puis dire à quelle époque on s'est mis en relations directes.

D. D'après l'ordre dont je viens de donner lecture, il semble bien que cette communication télégraphique existait le 13 août. De plus, on voit que des mesures sont ordonnées pour qu'elle n'ait pas à subir d'interruption.

R. Les reconnaissances qui furent faites au sujet de cet ordre apprirent que si les fils étaient coupés, cela n'était pas le fait de mauvaises intentions, mais d'ignorance; et je ne pourrais affirmer que les recommandations qui furent faites ont été observées par tout le monde. C'était assez difficile. Ces fils étaient placés par terre et on les coupait probablement sans le savoir.

D. Pour que les fils fussent coupés, il fallait d'abord que la communication eût existé.

M. LE GÉNÉRAL POURCET, commissaire du gouvernement. — M. le général Jarras sait-il si l'on s'est servi de cette communication télégraphique dans les journées du 13 et du 14?

R. Je ne m'en souviens pas.

LE MARÉCHAL BAZAINE. — Je dois confirmer ce que vient de dire le témoin. A chaque instant, ce télégraphe était coupé, et l'on s'en est très-peu servi.

M. L'INTENDANT LEBRUN, soixante-trois ans, intendant, pendant la guerre, de la garde et de la réserve :

La garde s'est toujours approvisionnée facilement, parce qu'elle n'a pas eu beaucoup à s'éloigner; le 13, elle s'est rapprochée de Metz, et à ce moment elle avait des vivres jusqu'au 18 août.

D. Monsieur l'intendant, avez-vous reçu des ordres de M. le maréchal, le 16 au soir?



RECONNAISSANCE DU GÉNÉRAL MARGUERITTE A PONT-A-MOUSSEON.

R. Non, monsieur le président.

M. GAILLARD, âgé de cinquante-deux ans, intendant militaire. — Le 13 août, je fus chargé de l'organisation des convois du 4^e corps. Chaque division avait son convoi particulier, portant des vivres pour plusieurs jours.

Le 16, je m'arrêtais en arrière de la ligne de bataille, et je m'occupais d'organiser les ambulances pour les 2,000 blessés que la journée du 16 valut au 4^e corps. Pendant la nuit, je préparai deux convois de blessés, l'un pour Briey, l'autre pour Étain.

Le premier, parti le 17 au matin de bonne heure, put arriver à Briey sans encombre, ce n'est qu'au retour que l'adjoint de l'intendance qui dirigeait ce convoi rencontra des Prussiens qu'il put heureusement éviter. Quant au second convoi, celui qui devait se rendre à Étain, il ne put dépasser Jarny. Le brigadier du train que j'avais mis à la tête s'arrêta devant les coureurs ennemis qui, malgré le drapeau de Genève, intimèrent au convoi l'ordre de rebrousser chemin.

M. CÉSAR BIROUSTE, âgé de quarante-sept ans, sous-intendant militaire, déclare, comme le précédent témoin, avoir reçu différents ordres pour l'organisation des convois, leur mise en marche, et ajoute qu'en exécution de ces ordres, il s'est occupé de tous les détails concernant son service.

(Nous passons très-rapidement sur ces diverses dépositions, qui ne font connaître que peu de faits nouveaux et ne sont pas de nature à intéresser.)

M. THÉODORE FIX, chef d'escadron d'état-major, dépose :

Dans la nuit du 17 août, M. le maréchal Bazaine me donna l'ordre d'aller porter la nouvelle de la bataille et me remit une lettre pour le général Coffinières. Il s'agissait de la retraite de l'armée sur Metz.

D. Étiez-vous chargé d'un message verbal ?

R. Je devais dire au général Coffinières d'envoyer des convois de vivres dans la direction de l'armée. Le général me demanda des renseignements sur l'état des routes ; mais, comme c'était la première fois que je venais à Metz, je ne pus pas lui en donner.

D. Vous n'aviez pas d'ordres à porter au général Soleille ?

R. Non, monsieur le président. Je n'avais qu'une lettre très-courte, à laquelle le maréchal m'avait dit d'ajouter de vive voix tout ce que j'avais vu de mes yeux.

M. LE GÉNÉRAL POURCET. — Quelle était votre opinion sur la bataille de Rézonville ?

LE TÉMOIN. — Je nous croyais si peu vaincus que j'ai été sur le point de dire au maréchal : « Appelons de Metz le plus de cartouches et de munitions possible et recommençons la bataille demain. » Mais, vous savez, dans ces moments-là, en service, on ne parle pas.

M. CHARLES BECKER, âgé de quarante-sept ans, commandant du génie. — J'étais à Verdun avec le général Dejean, ministre de la guerre, quand il a reçu une dépêche de l'empereur lui annonçant qu'il allait passer par Verdun et qu'il désirait lui parler. En effet, l'empereur est arrivé bientôt après. Il a annoncé que l'armée du maréchal Bazaine le suivait. Des ordres furent donnés aussitôt pour préparer les ponts et tous les moyens de passage nécessaires pour assurer et faciliter la marche de l'armée. Dans la soirée, sont arrivés des commis-voyageurs qui ont annoncé ce qu'on appelait la victoire du 16 août. L'enthousiasme était à son comble. Le lendemain, nous vîmes venir des uhlans, et nous comprîmes que la journée n'avait pu être aussi décisive qu'on nous l'avait dit. Nous reçûmes une dépêche nous don-

nant l'ordre d'expédier sur Montmédy les vivres que nous possédions. De Montmédy, nous nous sommes rendus à Reims.

D. Combien de temps l'empereur est-il resté à Verdun ?

R. Je crois qu'il y est resté environ une heure, ou une heure et demie.

D. Vous êtes sûr qu'il a annoncé l'arrivée du maréchal Bazaine à Verdun ?

R. J'en suis sûr. Il a dit : « Préparez-vous ; le maréchal Bazaine sera ici demain matin. »

LE MARÉCHAL. — Nous ne pensions pas que nous aurions à livrer bataille le 16 ; l'empereur croyait bien que nous irions à Verdun. Ce n'était pas un mouvement de retraite, mais une marche-manœuvre, un mouvement de tactique sérieusement réfléchi. La rencontre de l'ennemi a tout modifié.

M. CHARLES DE BENOIST, âgé de soixante-quatre ans, propriétaire, maire de Verdun et député à l'Assemblée nationale. — Le 16 août, je fus prévenu par M. le sous-préfet de Verdun, que l'empereur devait passer. Je me rendis sur son passage avec mes deux adjoints. Lorsque l'empereur fut arrivé, je lui fis part des inquiétudes que nous avions. Il me dit alors ceci : « Le maréchal me suit ; il vient coucher à Conflans ce soir ; il sera demain à Verdun avec son armée. » Je fis ensuite observer à l'empereur qu'il y avait à Verdun des approvisionnements considérables en vivres et munitions, qui pouvaient être immobilisés dans le cas où la place serait assiégée. Il me répondit : « Rassurez-vous, monsieur le maire, M. le maréchal emportera avec lui tous les approvisionnements, ne laissant ici que le nécessaire. » Il me dit enfin : « Je vais retourner à Paris y lever une nouvelle armée, avec laquelle je reprendrai l'offensive. »

D. A-t-il donné des ordres, a-t-on fait des préparatifs pour l'arrivée du maréchal Bazaine ?

R. Oui, monsieur le président ; nous connaissons le pays mieux peut-être que les officiers d'état-major et nous avons indiqué quelques points par lesquels la cavalerie passait au-dessus et au-dessous de Verdun.

M. CHARLES BUVIGNIER, adjoint au maire de Verdun, dépose des mêmes faits que le précédent témoin. L'empereur annonça la prochaine arrivée du maréchal Bazaine, et des ordres furent donnés pour la construction des ponts.

La séance est suspendue et reprise à trois heures un quart.

M. JULES-LOUIS LEWAL, âgé de quarante-neuf ans, colonel d'état-major, dépose : on ne m'a rien demandé dans l'instruction sur ma reconnaissance du 18 août ; je suis prêt cependant à déclarer ce qui s'est passé. J'ai reçu l'ordre de faire la reconnaissance le 17 au soir. J'avais donné rendez-vous aux sous-chefs d'état major au château de Châtel-Saint-Germain, à onze heures du matin.

Au moment où nous passions devant le 3^e corps, vers Montigny-la-Grange, la bataille s'est engagée. Les obus passaient derrière nous. Les sous-chefs d'état-major m'ont demandé alors à rejoindre leurs corps. J'envoyai aussitôt un officier prévenir le maréchal de ce qui se passait, et je me rendis à Plappeville, où j'arrivai vers quatre heures de l'après-midi. Je vis à l'état-major le général Jarras et je voulus lui rendre compte de ce que je savais. Il m'interrompit en disant vivement : « Non, non, c'est inutile, vous direz tout cela au maréchal. Partez le plus vite possible. » Je me suis mis immédiatement en route, et en arrivant au col de Lessy, on me dit que M. le maréchal était au Saint-Quentin, où je suis allé le rejoindre.

D. De qui teniez-vous les instructions pour la reconnaissance dont vous avez été chargé?

R. Du maréchal directement, le 17 au soir.

D. Quel caractère général avaient ces instructions? S'agissait-il d'établir des positions en cas de retraite, ou ces instructions étaient-elles de nature à vous faire penser qu'on était résolu à occuper ces points en vue d'une marche en avant?

R. C'était incontestablement en vue d'une retraite.

D. A quelle heure avez-vous vu le maréchal?

R. Il devait être quatre heures et demie ou cinq heures.

D. Quand a été rédigé l'ordre de mise en mouvement pour le 19?

R. C'est, je crois dans la soirée du 18.

Sur l'ordre de M. le président, le greffier donne lecture de l'ordre de mise en mouvement rédigé à la suite de la reconnaissance dont avait été chargé le témoin.

M. LE PRÉSIDENT. — Cet ordre a été expédié tel quel, sans restriction aucune?

R. Je le crois.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — A quelle heure avez-vous envoyé un officier prévenir le maréchal de ce qui se passait et savez-vous si le message est parvenu?

R. Je ne pourrais pas le dire. Je ne m'en suis plus occupé. Je pense que cet officier a accompli sa mission.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Vous ne savez pas s'il a vu le maréchal?

R. Je ne me rappelle même plus le nom de cet officier. Je le répète, je crois qu'il a accompli sa mission.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Et quand vous avez vu le général Jarras, vous a-t-il demandé des renseignements?

R. C'est moi qui ai demandé si on avait des nouvelles. Il y avait deux heures que j'avais quitté le plateau de Plappeville. Je suis allé ensuite rendre compte simplement à M. le maréchal de la reconnaissance que j'avais faite.

LE MARÉCHAL BAZAINE donne lecture de l'ordre de reconnaissance qu'il avait prescrit, en vue des forces allemandes qu'il savait ne pas être éloignées. « J'ai laissé, dit-il, le colonel Lewal libre. Je n'ai fait que lui tracer une direction générale à suivre. »

M. JUNG, capitaine d'état-major. — J'accompagnai, dans la journée du 18, le maréchal Bazaine; il me fit part de l'intention qu'il avait de faire retourner sur Metz les 4^e et 6^e corps, en manifestant le désir que ce mouvement s'opérât dans la nuit.

Le 18, j'accompagnai M. le maréchal sur le plateau du Saint-Quentin, lorsque nous avons entendu le canon annonçant le commencement de la bataille. Quand nous vîmes la débandade, j'entendis le maréchal dire plusieurs fois: « Que faire avec de pareilles troupes? »

M. DANIEL DE BELLEGARDE, âgé de trente-sept ans, capitaine de cavalerie, a été chargé par le maréchal Canrobert d'aller demander des secours au maréchal Bazaine. Le maréchal lui a répondu: « Dites au maréchal Canrobert que je vais lui envoyer une division de la garde. » Mais le témoin n'a pas reçu de mission pour le général Bourbaki.

M. ADHÉMAR DE CHALUS, âgé de quarante-cinq ans, capitaine d'artillerie.

Le témoin était adjoint au colonel commandant l'artillerie du 6^e corps. Il fut chargé par le maréchal Canrobert de se rendre auprès du maréchal Bazaine pour demander des munitions et une division d'infanterie.

D. Quelle heure était-il?

R. Je ne pourrais préciser; je me souviens seulement d'être parti après le retour du capitaine de Bellegarde.

M. ROBERT DE BEAUMONT, âgé de quarante ans, chef d'escadrons au 13^e dragons. — Le 18, je portais un ordre du général Bourbaki, quand je rencontrai sur la route du Vieux-Chêne, à Plappeville, M. le maréchal Bazaine. Il me fit l'honneur de me reconnaître, et m'appela. Je lui dis que j'allais au fort Saint-Quentin, avec un ordre du général Bourbaki. Il me répondit: « Eh bien! puisque vous allez retrouver le général Bourbaki, vous lui direz de rentrer avec la garde. La bataille est terminée. » Fort ému de cet ordre, je demandai à le répéter pour voir si je ne me trompais pas. Un des officiers me dit: « Oui, c'est bien cela. » Le maréchal reprit: « Oui, que Bourbaki ramène la garde; la journée est finie, l'ennemi a voulu nous tâter. Prévenez le maréchal Canrobert que Bourbaki ne l'appuiera plus. » Il était alors à peu près six heures. Quand je suis arrivé, la garde marchait en avant. Il n'y avait pas moyen de faire autrement que de se porter en avant. Les grenadiers étaient déjà partis. Je ne pus prévenir le général Bourbaki.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — N'avez-vous pas rencontré le général Deligny et ne lui avez-vous pas dit que le maréchal s'était décidé à ne plus envoyer la garde au maréchal Canrobert?

R. Je ne m'en souviens pas.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Il a écrit dans des brochures que vous lui auriez annoncé le fait?

R. Je ne me le rappelle pas; mais il est évident, puisque le général Deligny le déclare, que ce doit être vrai. J'ai pu le rencontrer sur ma route, mais je ne puis préciser.

M. LE GÉNÉRAL DE CHABAUD LA TOUR. — Lorsque M. de Beaumont a trouvé M. le général Bourbaki, lui a-t-il fait connaître l'intention du maréchal Bazaine, ou s'est-il tu en voyant que le mouvement de sa part était commencé?

R. Non, général, j'ai parlé seulement au chef d'état-major.

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — Je savais que le général Bourbaki était au Gros-Chêne, et je lui avais fait dire de *rester*. Ce sont mes expressions; mais lorsque j'ai dit cela, M. de Beaumont était au trot de son cheval, il a pu ne pas parfaitement saisir mes paroles; il a évidemment entendu *revenir* pour *rester*.

M. PIERRE DE MORNAY-SOULT, capitaine au 9^e régiment de chasseurs à cheval. — J'étais officier d'ordonnance de M. le maréchal Bazaine. Je me suis trouvé avec lui sur le plateau du Saint-Quentin, où le maréchal voulait établir des batteries pour arrêter la marche de l'ennemi, qui semblait menacer Metz. Nous rencontrâmes le capitaine de Beaumont. Je fis observer à M. le maréchal que le capitaine se dirigeait du côté de l'action. Nous l'arrêtâmes, et M. le maréchal lui dit: « Puisque vous allez vers le général Bourbaki, dites-lui qu'il se mette en communication avec le maréchal Canrobert; qu'il le prévienne qu'il reste là, et surtout qu'il ne s'engage pas à la légère. » Je saluai M. de Beaumont, et je lui répétai ce que venait de dire M. le maréchal en lui souhaitant bonne chance.

M. DE BEAUMONT est rappelé et persiste dans sa déposition.

M. HUBERT DE LA CALLE, capitaine d'artillerie, officier d'ordonnance du général Bourbaki. — Le 18 août, jour de la bataille de Saint-Privat, le général Bourbaki montait à cheval pour se rendre compte par lui-même de ce qui se passait. Vers quatre heures, un planton d'escorte vint nous apporter l'ordre de rejoindre notre général. Pendant que nous allions à la